

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/165686
N/réf. : AVL/ah/BXL-2.1906/s395
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place du Nouveau Marché aux Grains, 9. Eglise Protestante Réformée. Demande de permis d'urbanisme pour l'implantation d'une station relais de télécommunication.

En réponse à votre courrier du 30 juin sous référence, réceptionné le 11 juillet 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 7 août 2006 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

Le dossier concerne l'église Protestante Réformée, située dans la zone de protection de plusieurs immeubles néoclassiques de la place. Au PRAS, l'édifice est également situé en ZICHEE.

La demande porte sur l'installation d'une station relais ainsi que de 3 antennes pour le système UMTS (opérateur *Base*) sur la tour de l'église (s'élevant à 26,80 m).

La Commission ne peut accepter la pose des trois antennes sur les parois extérieures de la tour car elle porteraient visuellement atteinte à son caractère très élancé et dépouillé. L'installation entraverait également les perspectives sur et depuis les biens classés situés sur la place. Pour cette raison, la Commission ne peut approuver la demande et elle propose d'examiner un autre implantation des antennes, plus en recul par rapport à l'espace public.

De manière générale, la C.R.M.S. estime qu'il est peu raisonnable de se prononcer sur des demandes ponctuelles sans être renseignée sur l'existence de tels dispositifs (éventuellement gérés par un autre opérateur) dans une zone plus large entourant l'objet de la demande. Elle insiste donc sur une gestion plus globale et très vigilante des demandes afin d'éviter la prolifération intempestive des antennes et leurs installations techniques.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président